SOLIDARITE ENTRAIDE MADAGASCAR

ATELIER DE SAHAVATO

SUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ADDUCTION D'EAU POTABLE – 20 mai 2009

COMPTE RENDU

Organisations représentées :

1- **ONG** : Chef de mission de l'ONG SEM (Solidarité Entraide Madagascar), Technicien Watsan SEM, la Vice-présidente de l'ONG SEF (Solidarité Entraide Franco-Malgache).

2- **Autorités Administratives** : Le Maire de Sahavato, les 2 adjoints, la secrétaire, l'agent de police.

3- **Autorités locales** : Les anciens et les chefs religieux (pasteur, catéchiste, prêtre).

4- **Populations** : 45 personnes dont Mr. Kong (ancien député), les représentants des commerçants, le directeur du CEG, l'instituteur de l'école catholique, le médecin du CSB II.

I- Contexte :

En 1985, un système d'adduction potable a été mis en place. Celui-ci desservait l'ensemble du village et les capacités de la source étaient suffisantes pour alimenter tous les foyers. Cependant, certaines personnes dont les commençants ont effectué des branchements « anarchiques » ou « pirates » sur la conduite d'amenée, privant d'eau les quartiers les plus éloignés dont l'hôpital publique (CSB II). Il est à noter que les commerçants d'origine chinoise sont très puissants dans le village et la région. Il est également à noter que ce projet d'adduction d'eau n'avait pas prévu l'établissement d'un comité d'eau ou d'un tout autre comité de gestion villageois. Privé d'espace de dialogue, les habitants des quartiers éloignés ont saboté les tuyaux. Cependant, il n'existe aucun témoin pour corroborer ces faits et les villageois parlent plutôt d'un « mauvais état d'esprit » de la part des habitants de Sahavato… Il en résulte qu'à ce jour, la majorité des 3900 habitants de Sahavato n'ont pas accès à l'eau potable. Dans ce village, il y a trois écoles, un hôpital et un dispensaire mais aucune de ces structures ne sont alimentées en eau potable excepté le dispensaire qui est alimentée de façon discontinu par le château d'eau du centre catholique. Une mission a donc été mise en place par les ONG SEM et SEF pour évaluer les possibilités d'une réhabilitation du système d'adduction d'eau potable (AEP) réalisée en 1985.

II- Problématiques :

1- Les autorités administratives : Elles n'ont jamais été impliquées dans la gestion de l'eau. De plus, il semblerait que le maire et les agents communaux n'ont pas l'approbation des habitants. Enfin, compte tenu des événements politiques récents, le mandat du maire est raccourci à quelques mois.

2- Le comité d'eau : Bien que la représentante de l'ONG SEF avait mis en place un comité d'eau en 2008, celui-ci n'existe que de nom et les personnes désignées n'ont ni les compétences, ni la motivation pour exercé une telle tâche.

3- Les branchements individuels : Certains commerçants disposent de l'eau grâce à des branchements « pirates », tandis que les autres aimeraient en disposer grâce à des branchements individuels lors des travaux d'AEP. Cependant, concéder des branchements individuels pour les plus aisés semble contraire à l'étique du développement. Un juste milieu pourrait être envisagé si ceux-là paient des cotisations envers le comité d'eau. Dans tous les cas, les commerçants constituent un pouvoir dont il faut tenir compte pour ne pas retomber dans les erreurs du passé.

4- La 1ère source : La source captée est insuffisante pour alimenter à la fois les bornes fontaines et les branchements individuels.

5- La 2ème source : Il pourrait exister une autre source mais le propriétaire ne veut pas la concéder. Après enquête, il est apparu que l'entrepreneur (un commerçant du village) a déjà commencé à creuser sans chercher à savoir qui était le propriétaire et sans lui demander la permission. Cette pratique témoigne de l'état d'esprit qui règne dans ce village entre les habitants et les commerçants.

6- Les 2 bassins : Le premier bassin relie le second. Cette configuration risque d'exposer le second bassin à un problème récurrent de manque d'eau. De plus, le second bassin se trouve dans une propriété privée munie d'une clôture.

7- La logistique : Le village de Sahavato est très difficile d'accès et dépourvu de réseau téléphonique. Il est distant de plus de 8 heures de route de Mananjary, lieu où est situé le siège de l'ONG SEM. De plus, il faut traverser un fleuve à l'aide d'un radeau et les 15 derniers kilomètres ne sont pas praticables si la route est

humide. Il en résulte que le suivi de cette mission ne sera pas effectif.

III- L'Atelier :

Compte tenu des méfiances réciproques, des préjugés et des défaillances sérieuses en terme de moyens humains, il est apparu évident d'organiser un atelier réunissant tous les bénéficiaires afin de désamorcer les rancœurs d'antan. Le mardi 20 mai, un atelier à eu lieu à la salle communale. Lors de cet atelier, les représentants de toutes les communautés ont assisté, en toute transparence, à la présentation des problématiques et ils ont pu librement exposer leurs avis.

Les acquis de l'atelier :

1) Les commerçants se sont engagés à payer les travaux des branchements individuels à hauteur de 50 000 Ar par branchement et à donner au comité d'eau la somme de 10 000 Ar par mois.
2) Les habitants se sont engagés à cotiser 2 000 Ar par an en faveur du comité d'eau.
3) La mairie s'est engagée à contribuer aux travaux en offrant 1 000 000 Ar.
4) Les 02 propriétaires de la zone de captage ont signé une lettre d'engagement selon laquelle il s'engage à mettre à disposition des habitants l'eau de sa source et de mettre en œuvre toutes les mesures de protection.
5) Le propriétaire du second bassin a signé une lettre d'engagement selon laquelle il donne libre accès à sa propriété aux membres du comité d'eau ainsi qu'à toutes les personnes impliquées dans la gestion du système d'AEP.
6) Des élections ont été organisées pour élire un président, un secrétaire et un trésorier. Il est à noter que le directeur du CEG, la secrétaire de la commune ainsi que le médecin de l'hôpital sont les conseillers de ce comités d'eau.
7) Le président du comité d'eau ainsi que le secrétaire et le technicien réparateur percevront chacun 20 000 Ar pour leur service.
8) La secrétaire de la mairie est devenue, à temps partiel, un « agent de liaison » de l'ONG SEM compte tenu du difficile accès de ce village.

Lors de cet atelier, il a également été rappelé que :

- rien ne justifie les actes de sabotages car des espaces de dialogue ont été créés avec le Comité d'eau qui représente toutes les couches de la population, la mairie et la police de la commune rurale.
- un système de DINA doit être mis en place par le comité d'eau en accord avec la mairie et les agents de police.
- les propriétaires de la zone de captage doivent installer un périmètre de protection et les habitants doivent participer activement au reboisement et au tracé des courbes de niveau tel que les animateurs de l'ONG SEM vont leur expliquer.
- un périmètre d'assainissement va être créé tout autour du village et les habitants pourront acheter des DALLES SANPLAT subventionnées auprès de l'ONG SEM.
- le comité d'eau doit recenser tous les bénéficiaires et élire 02 chefs par bornes fontaines. Ces derniers seront responsables de l'hygiène autour des points d'eau.
- le comité d'eau doit se rendre chez les commerçants afin de vérifier s'il n'y a pas de fuite au niveau des branchements individuels.

IV- Conclusions et tâches :

- L'Atelier de Sahavato a eu le mérite de rassembler l'ensemble des acteurs, ou du moins leurs représentants, autour d'un projet commun.
- Bien que les branchements individuels ne soient pas éthiques dans leur fondement, ils permettent au comité d'eau d'obtenir des moyens financiers pour dégager des indemnités et pour remplacer les pièces endommagées.
- Compte tenu des difficultés, l'AEP à Sahavato est un véritable défi qui ne peut être surmonté que grâce à un comité d'eau structuré et efficace. Le président, l'artisan réparateur ainsi que la secrétaire (agent de suivi) semble être qualifiés et motivés pour entreprendre cette tâche.
- Il faut toutefois être très vigilant par rapport aux mécontentements qui pourrait se traduire par des actes de sabotages. Tout dépendra de la rapidité de réaction de l'ONG SEM en contact permanent avec l'agent de liaison.
- Enfin, un long travail d'accompagnement et de formation des habitants et du comité d'eau est indispensable pour la réussite de ce projet. Ces activités sont : sensibilisation WASH, formation sur le rôle des membres du Comité d'eau, techniques d'entretien et de réparation du système d'AEP pour les artisans réparateurs, sensibilisations à la protection de la zone de captage.

Fait à Mananjary, le 23 mai 2009